



Membres de la Commission



Grzegorz Banaś (N)



Stanisław Bisztyga (PO)



Jan Dobrzyński (PiS)



Jan Wyrowiński (PO)

Président  
de la Commission



Tadeusz Gruszka (PiS)



Stanisław Iwan (PO)



Stanisław Jurcewicz (PO)



Stanisław Kogut (PiS)



Marek Trzcíński (PO)

Vice-président  
de la Commission

Vice-président  
de la Commission



Kazimierz Kleina (PO)



Krzysztof Majkowski  
(PiS)



Tomasz Misiak (N)



Antoni Motyczka (PO)



Władysław Ortyl (PiS)



Andrzej Owczarek (PO)



Eryk Smulewicz (PO)

La Commission s'occupe des questions liées à la politique économique courante et future de l'Etat, aux règles régissant les rapports de propriété et les transformations de propriété, à la restructuration de l'économie, aux questions du Trésor de l'Etat, à l'activité des entreprises nationales, aux mesures anti-monopoles, à l'économie de l'aménagement du territoire et de l'habitat, au bâtiment, au transport, aux télécommunications, à l'informatisation, à l'économie maritime, aux mines et à l'énergie, au tourisme ainsi qu'aux relations économiques avec l'étranger.

La Commission de l'économie nationale, comme les autres commissions du Sénat, examine la loi budgétaire dans le domaine de ses compétences et transmet l'opinion sur la loi à la Commission du budget et des finances publiques, qui a l'exclusivité de présenter le rapport sur le budget à la séance plénière du Sénat.

Au Sénat de la VIII<sup>e</sup> législature (2007–2011), la Commission de l'économie nationale est l'une des 16 commissions permanentes.

(PO) Groupe parlementaire Plateforme civique

(PiS) Groupe parlementaire Droit et Justice

(N) sans parti

La Commission de l'économie nationale succède aux commissions du Sénat de la IIe République (1922–1939). Dans la chambre haute du parlement d'époque les questions de l'économie, de l'infrastructure et des finances de l'Etat relevaient, lors des législatures successives, de la Commission fiscale et budgétaire, de la Commission de l'économie sociale, de la Commission économique et fiscale, de la Commission budgétaire, de la Commission de transport et de la Commission économique. Après la Seconde Guerre mondiale, le Sénat n'a pas repris ses fonctions, car il fut supprimé suite à la falsification par les communistes du référendum national de 1946. Au Sénat rétabli en 1989, la Commission de l'économie nationale fut l'une des premières commissions permanentes. Dans les années 1989–2009, le champ d'action de la commission englobait aussi les questions du budget de l'Etat et le système financier. A cette époque, la commission jouait un rôle pilote dans les travaux sur la loi budgétaire réalisés au Sénat. Depuis novembre 2008, ces questions sont traitées par une autre commission permanente constituée par le Sénat, la Commission du budget et des finances publiques. Les activités de la Commission de l'économie nationale correspondent aux champs des questions relevant avant tout du ministère de l'Economie, du ministère de l'Infrastructure et du ministère du Trésor de l'Etat.

La Commission coopère avec des experts indépendants.

### La Commission lors des six premières législatures

#### du Sénat rétabli (1989–2007)

Dans les premières années de la transformation de l'Etat après 1989, les travaux de la Commission portaient principalement sur les questions relatives à la conception du passage de l'économie gérée centralement vers l'économie du marché. La Commission évaluait la situation économique de l'Etat et les programmes de la politique économique du gouvernement. Elle initiait les travaux sur la définition des règles des nouveaux rapports de propriété, en proposant de nouvelles régulations fiscales, de la politique monétaire et de crédit, de l'activité coopérative, jusqu'aux lois liées à la réduction de la dette étrangère de la Pologne. La Commission travaillait également sur les nouvelles régulations pour empêcher les pratiques monopolistiques et sur la modification du code de commerce.

A l'initiative de la Commission, le Sénat adopta le projet de loi sur les risques pouvant menacer les transformations économiques et étatiques. La Commission prépara également le projet de loi sur l'autogestion économique. Elle entreprit également les initiatives législatives concernant la reprivatisation des biens saisis par l'Etat communiste.

La Commission prépara quelques initiatives législatives importantes, relatives, entre autres, à l'achat des biens immobiliers par les étrangers, à l'activité des assurances et à l'activité économique, aux modifications du code de travail et à la loi sur le bâtiment. Elle consacra beaucoup d'attention aux processus de la restructuration des mines, de l'industrie du pétrole et du gaz. Elle s'occupa des questions du développement régional.

### La Commission lors de la VIIe législature

#### du Sénat (2007–2011)

Les travaux de la Commission se concentraient sur l'examen des lois, visant à limiter la bureaucratie, et celles modifiant les réglementations portant sur les questions sociales et économiques. En 2007–2010, la Commission a tenu 50 réunions thématiques, consacrées, entre autres, à

l'évaluation de la réalisation de certaines lois relatives à la loi énergétique, au partenariat public-privé ou à la faillite des consommateurs. La sécurité énergétique du pays, les changements de propriété dans le secteur énergétique, le fonctionnement de l'économie et le développement de l'entrepreneuriat en Pologne ainsi que la crise économique mondiale ont fait l'objet de l'attention particulière de la Commission.

La Commission examine de façon permanente les dossiers relatifs à l'infrastructure routière et à la sécurité routière ainsi qu'à la propriété du Trésor de l'Etat. A l'initiative de la Commission se sont tenus deux débats pléniers du Sénat consacrés à la privatisation du patrimoine du Trésor de l'Etat.

### Activité non législative

La Commission organisa quelques conférences consacrées, entre autres, au développement de l'énergie nucléaire, au développement des petites entreprises et du marché du détail, à la communication électronique du XXIe siècle (avec la participation de Mme Viviane Reding, commissaire de l'Union européenne, chargée de la société d'information et des médias). En 2010, une conférence sur les conditions de l'activité économique des investisseurs polonais en Russie eut lieu.

La Commission participe à l'élaboration par le parlement polonais des opinions sur les documents de l'Union européenne. Jusqu'à ce jour, la Commission émit les opinions sur les projets de documents sur la migration pour le travail et le séjour des citoyens des Etats tiers et l'aide publique concernant la fermeture des mines non concurrentielles.

Le Président et les membres de la Commission participent activement aux réunions internationales, organisées par les institutions de l'UE ou par les parlements des Etats de l'UE et des pays tiers.